

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE D'ANGERS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du Conseil d'Administration**

SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 2022

L'an DEUX MILLE VINGT-DEUX, LE QUINZE DÉCEMBRE,

à 18h, le conseil d'administration du centre communal d'action sociale de la Ville d'Angers, dûment convoqué le 9 décembre 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Christelle LARDEUX-COIFFARD, Présidente déléguée, représentant Monsieur Jean-Marc VERCHÈRE, Maire, Président, empêché.

Etaient présents : Christelle LARDEUX-COIFFARD, Richard YVON, Claudette DAGUIN, Anne-Marie POTOT, Christine STEIN, Augustine YECKE, Benoit AKKAOUI, Nicole BERNARDIN, Marie-Claire LUCAS, Antoine MASSON, Angelo TOCCO.

Etaient excusés : Jean-Marc VERCHÈRE, Sophie FOUCHER-MAILLARD, Céline VÉRON, Emmanuel LEFÉBURE.

OBJET : Finances - Décision Modificative de Crédits n° 3 - Budget principal et budgets annexes hors EHPAD - Exercice 2022.

Madame la présidente déléguée expose,

Mesdames, Messieurs,

Les décisions modificatives sont destinées à procéder, en cours d'année, après le vote du Budget Primitif, à des ajustements comptables. Elles prévoient et autorisent les nouvelles dépenses et recettes qui modifient les prévisions budgétaires initiales, tout en respectant l'équilibre du Budget Primitif.

L'examen de la situation budgétaire actuelle de l'exercice 2022 fait apparaître la nécessité de procéder à des ajustements de crédits qui se traduisent, pour le budget principal et les budgets annexes hors EHPAD, par les évolutions suivantes :

Sections	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	(+) 248 500 €	(+) 248 500 €
Investissement	0 €	0 €

➤ **En fonctionnement :**

L'ajustement de crédits de dépenses de 248 k€ se répartit entre les différents budgets de la manière suivante :

- Budget principal : 0 €
- Budgets annexes hors EHPAD : + 248 500 €

Au budget principal :

Le montant total des crédits du budget principal n'évolue pas, pour autant des mouvements entre chapitres sont nécessaires. Il s'agit exclusivement d'une augmentation de 248 k€ de la subvention versée aux budgets annexes compensée par la diminution de 50 k€ des charges de personnel et de 198 k€ des dépenses imprévues.

Aux budgets annexes :

Les crédits des budgets annexes augmentent de 248 k€. L'évolution correspond à :

- **Une augmentation des crédits de dépenses pour un montant de 248 k€.** Elle permet l'ajustement des dépenses de personnel à hauteur de + 224 k€. S'y ajoute l'augmentation de 24 k€ du coût des fluides (eau, électricité, chauffage et carburant)
- **Une augmentation des crédits de recettes pour un montant de 248 k€.** Ces nouvelles recettes concernent exclusivement la subvention versée par le budget principal (+ 248 k€) aux budgets annexes.

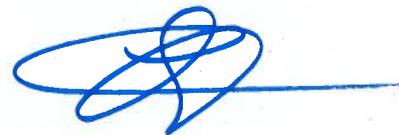
➤ En investissement :

Le montant total des crédits d'investissement n'évolue pas. Pour autant, des mouvements entre chapitres sont nécessaires pour les budgets annexes.

Pour l'ensemble des budgets annexes hors EHPAD, il s'agit d'un ajustement de 1 300 € de la ligne permettant le remboursement des dépôts de garantie des résidents ayant quitté les logements du centre communal d'action sociale. Ces nouveaux crédits sont compensés par la diminution à hauteur du même montant des crédits inscrits en mobilier et aménagements divers.

Après avoir délibéré, le conseil d'administration adopte, à l'unanimité, la Décision Modificative de Crédits n° 3 de l'exercice 2022.

Christelle LARDEUX-COIFFARD
Présidente déléguée



**EXERCICE 2022 - DECISION MODIFICATIVE N°3
RECAPITULATIF GENERAL**

Fonctionnement

	Dépense	Recette
1 - Budget Principal	0,00	0,00
2 - Budgets annexes hors EHPAD	248 500,00	248 500,00
TOTAUX GENERAUX	248 500,00	248 500,00

Investissement

	Dépense	Recette
2 - Budgets annexes hors EHPAD	0,00	0,00
TOTAUX GENERAUX	0,00	0,00

**EXERCICE 2022 - DECISION MODIFICATIVE N°3
RECAPITULATIF PAR TYPE DE BUDGET**

Fonctionnement

	Chapitre	Article	Libellé	Dépense	Recette
1 - Budget Principal	012 - Charges de personnel et frais assimilés	64111	Personnel titulaire - Rémunération principale	-50 000,00	
	022 - Dépenses imprévues	022	Dépenses imprévues	-198 500,00	
	67 - Charges exceptionnelles	6715	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion - Subventions de fonctionnement aux budgets annexes	248 500,00	
	Total			0,00	
2 - Budgets annexes hors EHPAD	Groupe 1 - Dépenses afférentes à l'exploitation courante	60621	Achats non stockés de matières et fournitures - Combustibles et carburants	3 000,00	
		60613	Achats non stockés de matières et fournitures - Chauffage	7 500,00	
		60612	Achats non stockés de matières et fournitures - Énergie, électricité	6 000,00	
		60611	Achats non stockés de matières et fournitures - Eau et assainissement	8 000,00	
	Groupe 2 - Dépenses afférentes au personnel	64111	Rémunérations du personnel non médical - Personnel titulaire et stagiaire - Rémunération principale	198 000,00	
		6227	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires - Frais d'actes et de contentieux	26 000,00	
	Groupe 2 - Autres produits relatifs à l'exploitation	7488	Autres subventions et participations - Autres		35 000,00
	Groupe 3 - Produits financiers et produits non encaissables	7718	Produits exceptionnels sur opérations de gestion - Autres		213 500,00
	Total			248 500,00	248 500,00
TOTAUX GENERAUX - FONCTIONNEMENT				248 500,00	248 500,00

Investissement

	Chapitre	Article	Libellé	Dépense	Recette
2 - Budgets annexes hors EHPAD	16 - Emprunts et dettes assimilées	165	Dépôts et cautionnements reçus	1 300,00	
	21 - Immobilisations corporelles	2184	Autres immobilisations corporelles - Mobilier	-500,00	
		2181	Autres immobilisations corporelles - Installations générales, agencements, aménagements divers	-800,00	
	Total			0,00	
TOTAUX GENERAUX - INVESTISSEMENT				0,00	

Accusé de réception en préfecture
049-264901158-20221215-DEL-2022-137-DE
Date de télétransmission : 19/12/2022
Date de réception préfecture : 19/12/2022

**EXERCICE 2022 - DECISION MODIFICATIVE N°3
BUDGET PRINCIPAL + BUDGETS ANNEXES HORS EHPAD**

Fonctionnement

	Chapitre	Article	Libellé	Dépense	Recette
CCAS Angers Budget Principal	012 - Charges de personnel et frais assimilés	64111	Personnel titulaire - Rémunération principale	-50 000,00	
	022 - Dépenses imprévues	022	Dépenses imprévues	-198 500,00	
	67 - Charges exceptionnelles	6715	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion - Subventions de fonctionnement aux budgets annexes	248 500,00	
	Total			0,00	
CCAS budget annexe CLIC	Groupe 2 - Autres produits relatifs à l'exploitation	7488	Autres subventions et participations - Autres		35 000,00
	Groupe 2 - Dépenses afférentes au personnel	64111	Rémunérations du personnel non médical - Personnel titulaire et stagiaire - Rémunération principale	35 000,00	
	Total			35 000,00	35 000,00
CCAS budget annexe résidence Belle Beille	Groupe 1 - Dépenses afférentes à l'exploitation courante	60612	Achats non stockés de matières et fournitures - Énergie, électricité	3 000,00	
	Groupe 3 - Produits financiers et produits non encaissables	7718	Produits exceptionnels sur opérations de gestion - Autres		3 000,00
	Total			3 000,00	3 000,00
CCAS budget annexe résidence Bellefontaine	Groupe 2 - Dépenses afférentes au personnel	64111	Rémunérations du personnel non médical - Personnel titulaire et stagiaire - Rémunération principale	37 000,00	
	Groupe 3 - Produits financiers et produits non encaissables	7718	Produits exceptionnels sur opérations de gestion - Autres		37 000,00
	Total			37 000,00	37 000,00
CCAS budget annexe résidence Bordillon	Groupe 1 - Dépenses afférentes à l'exploitation courante	60611	Achats non stockés de matières et fournitures - Eau et assainissement	8 000,00	
		60612	Achats non stockés de matières et fournitures - Énergie, électricité	3 000,00	
		60613	Achats non stockés de matières et fournitures - Chauffage	7 500,00	
	Groupe 2 - Dépenses afférentes au personnel	64111	Rémunérations du personnel non médical - Personnel titulaire et stagiaire - Rémunération principale	17 000,00	
	Groupe 3 - Produits financiers et produits non encaissables	7718	Produits exceptionnels sur opérations de gestion - Autres		35 500,00
	Total			35 500,00	35 500,00
CCAS budget annexe résidence	Groupe 2 - Dépenses afférentes au personnel	64111	Rémunérations du personnel non médical - Personnel titulaire et stagiaire - Rémunération principale	52 000,00	

Accusé de réception en préfecture
049-264901158-20221215-DEL-2022-137-DE
Date de télétransmission : 19/12/2022
Date de réception préfecture : 19/12/2022

**EXERCICE 2022 - DECISION MODIFICATIVE N°3
BUDGET PRINCIPAL + BUDGETS ANNEXES HORS EHPAD**

	Chapitre	Article	Libellé	Dépense	Recette
CCAS budget annexe résidence Justices	Groupe 3 - Produits financiers et produits non encaissables	7718	Produits exceptionnels sur opérations de gestion - Autres		52 000,00
	Total			52 000,00	52 000,00
CCAS budget annexe résidence Monplaisir	Groupe 2 - Dépenses afférentes au personnel	64111	Rémunérations du personnel non médical - Personnel titulaire et stagiaire - Rémunération principale	-13 000,00	
	Groupe 3 - Produits financiers et produits non encaissables	7718	Produits exceptionnels sur opérations de gestion - Autres		-13 000,00
	Total			-13 000,00	-13 000,00
CCAS budget annexe résidence Roseraie	Groupe 2 - Dépenses afférentes au personnel	64111	Rémunérations du personnel non médical - Personnel titulaire et stagiaire - Rémunération principale	30 000,00	
	Groupe 3 - Produits financiers et produits non encaissables	7718	Produits exceptionnels sur opérations de gestion - Autres		30 000,00
	Total			30 000,00	30 000,00
CCAS budget annexe résidence Saint Michel	Groupe 2 - Dépenses afférentes au personnel	64111	Rémunérations du personnel non médical - Personnel titulaire et stagiaire - Rémunération principale	40 000,00	
	Groupe 3 - Produits financiers et produits non encaissables	7718	Produits exceptionnels sur opérations de gestion - Autres		40 000,00
	Total			40 000,00	40 000,00
CCAS budget annexe SSAD	Groupe 1 - Dépenses afférentes à l'exploitation courante	60621	Achats non stockés de matières et fournitures - Combustibles et carburants	3 000,00	
	Groupe 2 - Dépenses afférentes au personnel	6227	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires - Frais d'actes et de contentieux	26 000,00	
	Groupe 3 - Produits financiers et produits non encaissables	7718	Produits exceptionnels sur opérations de gestion - Autres		29 000,00
	Total			29 000,00	29 000,00
TOTAUX GENERAUX - FONCTIONNEMENT				248 500,00	248 500,00

**EXERCICE 2022 - DECISION MODIFICATIVE N°3
BUDGET PRINCIPAL + BUDGETS ANNEXES HORS EHPAD**

Investissement

	Chapitre	Article	Libellé	Dépense	Recette
CCAS budget annexe résidence Belle Belle	16 - Emprunts et dettes assimilées	165	Dépôts et cautionnements reçus	500,00	0,00
	21 - Immobilisations corporelles	2184	Autres immobilisations corporelles - Mobilier	-500,00	
	Total			0,00	0,00
CCAS budget annexe résidence Roseraie	16 - Emprunts et dettes assimilées	165	Dépôts et cautionnements reçus	800,00	0,00
	21 - Immobilisations corporelles	2181	Autres immobilisations corporelles - Installations générales, agencements, aménagements divers	-800,00	
	Total			0,00	0,00
TOTAUX GENERAUX - INVESTISSEMENT				0,00	0,00